

Rapport du maire sur la situation financière de la
Municipalité de Sainte-Perpétue présenté à
la séance du conseil du 7 novembre 2016

Ce rapport vous est présenté conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal.

ÉTATS FINANCIERS 2015

Revenus

Revenus de fonctionnement	990 875 \$
Revenus d'investissement	<u>319 693 \$</u>
Total des revenus	1 310 568 \$

Charges

Dépenses de fonctionnement	<u>1 061 281 \$</u>
Résultat de l'exercice	249 287 \$
Éléments de conciliation fiscale	(408 348 \$)
Affectation au surplus	176 000 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	16 939 \$

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015 ont été vérifiés par Roy, Desrochers, Lambert sencl.

ÉTAT DES REVENUS ET DES CHARGES
au 30 septembre 2016

Revenus	1 089 195 \$
Charges	910 290 \$
Autres dépenses activités financières	57 293 \$
Résultat	121 612 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES
DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2016

	Allocation de dépenses	Rémunération	Total
Maire	3 982.86	8 364.53	12 347.39
Conseiller	1 327.28	2 654.19	3 981.47

Frais de déplacement : 0,40\$ /km

MRC : 177.00 \$ /assemblée

103.63 \$ /comité spécial

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

Rigidbny	Enfouissement et collecte sélective	51 727.56 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	Quotes-parts	84 299.00 \$
Centre des Sports & Loisirs	Subvention	37 206.20 \$
Équipement Robert Lamothe	Déneigement	51 623.38 \$
Excavation Guévin Lemire	Trottoir	28 119.01 \$
Hydro-Québec	Électricité	40 665.05 \$
Les Pétroles Therrien	Essence & autres	159 393.49 \$
Ministère des finances	Sûreté du Québec	96 918.00 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

2016	Voirie (routes)	1 761 154 \$
2017	Voirie (équipement)	30 000 \$
2018	Voirie (camion)	25 000 \$

ÉVALUATION FONCIÈRE 2017-2018-2019
1er exercice

Évaluation foncière imposable	165 506 800 \$
Évaluation foncière non-imposable	4 745 800 \$
Évaluation totale	170 252 600 \$

RÉALISATIONS 2016

L'année 2016 marque la continuité des réalisations débutées au cours des années précédentes. L'approvisionnement en eau potable demeure toujours notre priorité. Un nouveau programme de subvention lié au système d'eau potable offre un avantage incomparable par rapport aux programmes antérieurs.

Généralement, le maximum payé par les gouvernements est de 66 1/3 % des dépenses admissibles, le dernier tiers étant supporté par la municipalité. Dans le cas de ce nouveau programme (FEPTU), le minimum payé par les gouvernements est de 83% des dépenses admissibles. Qu'on se le dise, les cordons de la bourse sont déliés et il faut en profiter pendant qu'il est encore temps, ce dont nous avons fait ! La municipalité est maintenant en attente d'une réponse d'acceptation.

Le conseil municipal analyse par ailleurs le type d'approvisionnement en eau, idéal pour sa population. Or, les possibilités se présentant comme solutions alternatives au forage de puits supplémentaires sont peu nombreuses. Après analyse, deux options pourraient faire l'objet d'une évaluation du potentiel aquifère associée à une évaluation financière à savoir, la réhabilitation de l'usine de filtration (traitement de l'eau de surface) ou la prolongation du réseau d'eau de Nicolet situé à l'extrémité ouest du territoire. Le conseil municipal évalue actuellement les trois possibilités afin de

s'assurer que le choix prisé sera l'option la plus profitable économiquement et à long terme pour les citoyens desservis par le réseau.

La demande de subvention déposée au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal dont le financement représente 50% des dépenses admissibles a été acceptée pour les rangs Saint-Charles, Sainte-Anne et route Bureau. Nous avons donc procédé au cours de l'été à la réfection de ces rangs subventionnés par le gouvernement. Quant à la subvention du rang Saint-Edmond, nous sommes actuellement en attente d'une réponse qui, espérons-le, sera favorable.

En terminant, le conseil municipal vous invite à participer à l'assemblée d'adoption du budget qui se tiendra le soir même de la séance du conseil municipal, soit le 12 décembre 2016 à 19h00. Au plaisir de vous y accueillir !

Line Théroux
Maire